



FORCE OUVRIERE : FO GENERALI
Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur : <http://fogeneralifrance.fr>

Le 14 mars 2022

Nous sommes dans une situation terrible, celle de la guerre décidée par Poutine contre les peuples et les travailleurs d'Ukraine qui meurent sous les bombes. Nous sommes du côté du peuple Ukrainien et aussi du côté de ceux qui en Russie ont le courage de s'opposer à Poutine. Nous sommes aussi au côté de tous ceux qui souffrent dans le monde entier du fait de l'embargo sur les exportations, notamment du blé. Nous sommes du côté de ceux qui en France subissent l'augmentation considérable des coûts d'énergie et d'alimentation.

Nous rejetons toute atteinte à notre indépendance syndicale et, pour notre syndicat FO, il n'y aura aucune trêve dans notre action de défense des intérêts des salariés de Generali.

Dans notre entreprise nous sommes face à un employeur qui procède à des licenciements arbitraires et illégaux et à une union sacrée entre certains syndicats qui concoctent avec la Direction des accords néfastes comme l'accord "Horizon".

Sur l'accord "Horizon"

Nous avons découvert une curieuse stratégie à propos de l'accord "Horizon". Les signataires de cet accord mettent FO en demeure de s'expliquer sur le contenu de cet accord. Vous avez bien lu. Pour faire oublier leur signature honteuse, ils s'adressent à nos militants FO et leur reprochent d'avoir mal négocié et leur demandent d'expliquer l'accord.

Nous connaissons bien cet accord, ou plutôt ces accords "Horizon" et c'est pourquoi nous ne les avons pas signés. Prenons un exemple d'actualité, les avenants de télétravail. En négociation, nous avons réclamé le texte de ces avenants que l'accord prévoit de soumettre aux salariés. Nous avons été les seuls à le réclamer, aucun autre syndicat n'a soutenu notre demande. Et les signataires ont signé à l'aveugle.

Les salariés ont découvert ces avenants qui transfèrent sur eux les obligations en matière de santé et de sécurité alors qu'elles incombent à l'employeur. C'est contraire à la loi qui énonce que les droits des salariés sont les mêmes qu'ils soient en télétravail ou en travail sur site.

Nous avons déposé un cahier de revendications qui porte, entre autres, sur cette question et demande à la Direction de revoir la rédaction de cet avenant et de le soumettre aux instances. Pour ne pas retarder la mise en place du télétravail, **FO demande à la Direction que l'avenant dans sa rédaction actuelle ne soit pas opposable aux salariés à l'exception des dispositions sur le lieu d'exercice du télétravail et le taux du télétravail.**

Sur le harcèlement sexuel et moral

Une salariée commerciale a été victime d'une agression sexuelle à l'occasion d'un séminaire professionnel particulièrement "arrosé". Les responsables directs et les témoins, dont le manager se mettent d'accord pour nier, c'est classique. Mais un témoin honnête et courageux vient témoigner et confirme l'agression. Il est convoqué à un entretien préalable à licenciement.

Un salarié de Saint-Denis subit le harcèlement moral de son manager et rencontre le médecin du travail qui lance une alerte auprès de la DRH. Il est licencié.

Nous pourrions donner d'autres exemples. Un salarié qui alerte l'employeur, avant de s'être concerté avec un délégué FO, a propos d'un harcèlement sexuel ou moral dont il est victime ou témoin sera licencié ou, s'il a de la chance, mis au placard.

Nous sommes scandalisés, nous sommes révoltés.

Nous conseillons aux salariés de ne faire confiance à personne, ni à la Direction, ni aux syndicats soumis à la Direction. Si vous êtes témoins ou victimes de ces situations ne vous adressez qu'aux militants FO. Vous pouvez aussi nous contacter sur notre adresse mail. La confidentialité sera assurée. Nous sommes avertis et donc prendrons, en accord avec la personne concernée et seulement avec son accord, les mesures qui ne la mettront pas en danger.

Tout cela ne tiendra pas et il faut s'opposer à ces odieuses pratiques. Nous résistons et soutenons nos collègues de toutes nos forces. Rejoignez-nous, plus nombreux, nous serons plus forts pour résister.



Ces sujets vous intéressent ?

Vous voulez nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Vous pouvez nous faire part de vos questions, de vos propositions : réponse assurée en toute confidentialité.

fogenerali@yahoo.fr

Rencontrez notre équipe syndicale !

**Nous tenons une permanence à Saint-Denis
dans le local syndical FO (W01B1 026M)**

le mardi dès 13 heures